



Commune de Solignac

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

LA CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Exceptionnellement, cette année, en raison du COVID19, la date butoir était au 31 juillet.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 20 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de fonctionnement

11	Charges à caractère général	455 447,27	31,73%
12	Charges de personnel	630 220,32	43,90%
14	Atténuation de produits	35 000,00	2,44%
65	Autres charges de gestion courante	215 005,96	14,98%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,10%
66	Charges financières	22 811,29	1,59%
23	Virement section d'investissement	63 181,85	4,40%
42	Op. d'ordre de transfert entre sections	12 429,00	0,87%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 435 595,69	

CHAPITRE 011 :

- Suite à l'expérimentation de l'extinction partielle de l'éclairage public, il a été décidé par la précédente mandature de réaliser une extinction totale de l'éclairage publique de 23h30 à 6h. Un contrôle renforcé des consommations par bâtiment a été mis en place.
- le poste « contrat de prestation de services » relatif aux dépenses engagées pour les TAP, l'ALSH avec ouverture du Pôle Ados et la garderie est augmenté à 141 222 euros, d'autant qu'un reliquat 2019 a été acquitté à la société prestataire. Le maintien de la semaine de 4,5 jours choisi par les parents d'élèves, et correspondant par ailleurs au choix

de la municipalité d'offrir des activités de qualité entraîne la prise en compte dans le budget de cette dépense élevée. Elle est à pondérer par la participation de la commune de Le Vigen, les subventions de l'Etat et de la CAF.

- COVID19 : une enveloppe de 12 000 euros a été nécessaire afin de protéger les agents territoriaux, et la population (masques, gel hydroalcoolique, plexiglas, protections individuelles...) Une partie de l'achat des masques a été compensé par l'Etat.
- Concernant les frais de télécommunication, une volonté de rationalisation est engagée pour améliorer la communication et réduire les coûts.
- La dématérialisation en cours, permet de réduire les coûts des frais d'affranchissement.

CHAPITRE 012 :

Les charges de personnel sont alourdies par l'embauche de personnel non titulaire pour compenser les congés de maladie. Les autres postes suivent les augmentations prévues.

COVID19 : la crise sanitaire est venue alourdir nos charges de personnel : nettoyage et protocole sanitaire à respecter pour le groupe scolaire, la Mairie, l'ALSH pendant la période scolaire et pendant les vacances.

CHAPITRE 065 :

Indemnités des élus : modification de l'indice de référence en 2020, implique une augmentation sensible de ce poste. Les « autres contributions » restent stables à 132000 euros (SIPE, SIVOM, SEHV, CCAS de Solignac, CCAS de Condat-sur-Vienne)

La ligne « subventions » diminue par rapport à 2019. Une étude rationnelle de l'activité des associations a été réalisée avec prise en compte des recommandations gouvernementales en raison du COVID19.

CHAPITRE 014 :

L'attribution de compensation reste stable par rapport à 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 359 984.84 euros soit une augmentation de 1,01% par rapport au BP 2019 explicitée ci-dessus.

II .Recettes de fonctionnement

70	Produits des services du domaine	134 347,36	9,36%
73	Impôts et taxes	670 672,00	46,72%
74	Dotations, subventions et participations	358 493,71	24,97%
75	Autres produits de gestion courante	170 000,00	11,84%
76	Produits financiers	20,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	27 536,91	1,92%
013	Atténuation de charges	40 000,00	2,79%
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	1,74%
002	Résultat reporté	9 525,71	0,66%
		1 435 595,69	

CHAPITRE 070 :

En augmentation de 1,02% par rapport au BP 2019.

Cette augmentation est à nuancer du fait de la diminution du poste 7067 (cantine scolaire/garderie) en raison de la fermeture du groupe scolaire et de l'ALSH.

CHAPITRE 073 :

- Les impôts locaux : les taux sont maintenus au niveau voté en 2019.

- Pour cette année particulière, il est nécessaire de rester prudent quant aux mutations à titre onéreux.

CHAPITRE 074 :

Les dotations sont stables par rapport à 2019.

La subvention de la CAF reste constante pour cette année.

La participation de la commune du Vigen est inférieure de 33% cette année, volonté de rester prudent vis-à-vis de l'évolution du COVID19 sur l'année 2020.

CHAPITRE 75 :

La baisse des revenus des immeubles en 2020, s'explique par :

- Un logement en cours de réfection suite au départ du locataire depuis le début d'année 2020,
- La fermeture à la location des salles municipales en raison du COVID19,
- Le non location des gîtes communaux toujours en raison du COVID19.

CHAPITRE 13 :

L'atténuation de charges est particulièrement élevée suite aux congés de maladie dont un de longue durée et un de grave maladie.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 401 069,98 euros, soit 0,28% de moins qu'en 2019

L'épargne brute prévue est en repli par rapport à 2019 : **41 085,14 €** au lieu de 105 878 €

L'équilibre du budget principal et la capacité d'autofinancement

<i>Mouvements réels en €</i>	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Produits réels de fonctionnement	1 375 627	1 441 945	1 401 070
Charges réelles de fonctionnement	1 246 920	1 336 067	1 359 985
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	128 707	105 878	41 085
Travaux en régie	7 000	10 000	25 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	135 707	115 878	66 085

Evolution des produits réels de fonctionnement (en €)

<i>Chapitres</i>	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution	CA 2019
013 Atténuation de charges	5 000	30 000	40 000	1,33%	47 374
70 Produits des services, du domaine etc.	126 685	131 520	134 347	1,02%	129 693
73 Impôts et taxes	636 000	689 621	670 672	-0,97%	687 516
74 Dotations et participations	401 142	380 804	358 494	-0,94%	372 644
75 Autres produits de gestion courante	194 000	195 000	170 000	-0,87%	195 972
76 Produits financiers			20		21
77 Produits exceptionnels	11 100	15 000	27 537	1,84%	9 457
TOTAL	1 373 927	1 441 945	1 401 070	-0,97%	1 442 677

Evolution des charges réelles de fonctionnement (en €)

Chapitres	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution	CA 2019
011 Charges de gestion générale	426 250	453 500	455 447	1,00%	456 464
12 Charges de personnel	560 200	597 040	630 220	1,06%	604 016
14 Atténuation de produits	6 693	42 732	35 000	-0,82%	41 746
65 Autres charges de gestion courante	217 177	214 195	215 006	1,00%	208 969
66 Charges financières	34 900	28 600	22 811	-0,80%	25 631
67 Charges exceptionnelles			1500		
TOTAL	1 245 220	1 336 067	1 359 985	1,02%	1 336 825

INVESTISSEMENT

Les chiffres indiqués dans les tableaux inclus dans cette note prennent en compte les RAR actés lors de l'adoption du compte administratif 2019 pour un total de 13 329,80 euros en dépenses et 9 780 euros en recettes.

I. Dépenses d'investissement

20	Immobilisations incorporelles	9 842,64	2,88%
16	Emprunts et dettes assimilées	91 878,91	26,90%
21	Immobilisations corporelles	175 995,91	51,52%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 740,12	0,51%
40	Op. d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	7,32%
D001	Solde d'exécution reporté	37 121,09	10,87%
		341 578,67	

Les investissements en 2020, sont conditionnés par :

- L'achat en 2019 d'un vaste ensemble de parcelles situé en centre bourg pour des équipements publics futurs et associé au développement d'un habitat répondant aux exigences du PLUI, du SCOT et du PLH,
- La période de la crise sanitaire, a gelé les investissements par l'ancienne mandature, dans l'attente des décisions gouvernementales,
- La prise de fonction par la nouvelle équipe, le 23 mai 2020, et le vote tardif du budget primitif 2020.

Les investissements, pour l'année 2020 :

- o Équipement des écoles Val de Briançonnais et Joseph Mazabraud (Tableaux interactifs+ vidéo et Jeux dans la cour VDB) : 15562.76€
- o Réalisation du bureau des adjoints : création d'un étage au-dessus de l'accueil mairie sur la superficie totale (nota insertion de l'agence postale en lieu et place du bureau des adjoints) : 20347€
- o Acquisition d'un Carraro (permet d'entretenir les chemins et les parties accidentées difficilement nettoyables de la commune) : 22.560€
- o Équipement des WC centre bourg en cours ainsi qu'un WC PMR (personne à mobilité réduite): 6052.62€ + travaux en régie
- o Réhabilitation d'un appartement dans l'ancienne gendarmerie : 3650.50€
- o Équipement réseau avenue de la république (branchement électrique pour alimentation énergie habitations nouvelles) : 1100€
- o Réfection des peintures de la gendarmerie : 6400.18€
- o Rénovation de gîtes ruraux au Pont Rompu : 8000€

- Pôle jeunesse (entretien des ouvrants et rideaux) : 6000€
- Moulin de Quatre (aménagement salles de séminaire et extérieurs) : 7293.46€
- Abbatale (changement motorisation cloches et électro tintement) : 3224.41€

II .Recettes d'investissement

13	Subventions d'investissement	70 226,93	20,56%
20	Immobilisations incorporelles	16 802,11	4,92%
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	21 346,95	6,25%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	130 000,00	38,06%
165	Dépôts et cautionnements reçus	325,00	0,10%
24	Produits des cessions d'immbolisations	27 266,83	7,98%
21	Virement de la section de fonctionnement	63 181,85	18,50%
0 40	Op. d'ordre de transfert entre sections	12 429,00	3,64%
		341 578,67	

Le FCTVA abonde les recettes à hauteur de 11 346,95 euros.

L'excédent de fonctionnement 2019 joint au virement prévu en 2020 totalise une recette de 130 000 euros environ.

En conclusion, le budget de fonctionnement est en équilibre avec l'affectation de 9 525 euros voté lors de l'approbation du CA 2019. Il est arrêté au total de **1 435 595,69 euros**

Le budget investissement s'équilibre à hauteur de **341 578,67 euros** après rajout des R.A.R. et du solde d'exécution reporté de la section investissement.

Le budget 2020 global est arrêté au total de **1 777 174,36 euros**.